



Commission
Conseil communal de Penthaz

Penthaz, le 30 novembre 2014

Rapport concernant : préavis municipal no 06-2014 :

règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique.

La Commission composée de Mme Sandrine Bommottet, Mme Marianne Métral (excusée) , M. Sébastien Durussel (absent) , M. Jean-Marc Gerber et M. Patrick Magnenat s'est réunie le jeudi 30 octobre 2014 en présence de MM. Besson et Emery, Municipaux.

M. Besson a présenté les points principaux du préavis municipal, du règlement communal et du barème des subsides.

Ces documents sont des modèles mis en vigueur dans la plupart des Communes vaudoises et ont obtenu l'aval des Autorités cantonales.

Des modifications même minimales ne peuvent y être apportées. Seul, le barème reste de la compétence municipale. Il est aussi basé sur un modèle cantonal.

L'impact prévu sur les finances communales est estimé pour le moment et pourra être adapté sitôt un exercice comptable complet. On peut supposer que le nombre de personnes susceptibles d'être subventionnées reste assez faible.

En conclusion, compte tenu des éléments présentés à notre Commission, à l'unanimité de ses membres présents, nous recommandons au Conseil communal de Penthaz d'accepter le préavis municipal no 06-2014 tel que présenté.

Pour les membres de la Commission :

Le Président :

Patrick Magnenat

Le rapporteur :

Jean-Marc Gerber